



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2026-04/16

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt six**
le 9 avril à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 29 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 29 Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026

PRESENTS :

Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles, NAUDIN Nathalie, MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL ONE PROVENCE
PROMOTION (ex FACONEO)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1524-51 ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie est actionnaire de la SPL ONE PROVENCE PROMOTION (ex FACONEO) ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des instances de cette société ;

Considérant que, conformément aux statuts de la SPL, la commune doit être représentée au sein du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale ;

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale peut également être désigné en qualité d'administrateur ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après cet exposé, le Conseil municipal :

- *décide de ne pas procéder au scrutin secret*

à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

Sont candidats :

Liste A	Administrateurs :	Représentants à l'Assemblée Générale :
Liste B	- FABRE Claude	- FABRE Claude
	- PASSEREL Claude	- BONIS Valérie

Ont obtenu :

Liste A : 23 voix

Liste B : 6 voix

Proclame élus comme délégués représentant la collectivité au sein de la SPL ONE PROVENCE
PROMOTION :

Administrateur :

- FABRE Claude

Représentant à l'Assemblée Générale :

- FABRE Claude

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE